

DEPARTEMENT

DE LA

Charente-Inférieure

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de ROYAN



ARRONDISSEMENT

d ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

d ROYAN

Séance du 22 Janvier 1948 193

OBJET :

Délégués au Conseil de discipline

48010

L'an mil neuf cent quarante huit 22 du mois de Janvier le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI Ch. Maire en session } ordinaire } d'après convocations faites le 17 Janvier 1948 } extraordinaire

NOMBRE

de Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. REGAZONI Ch., Veysière, Rochedereux, Chamboulan, Fragnaud, Melle Rikosky, MM. Chazeaud, Bujard Baudet, Chollet, Pérandeau, Bouchet, Counil, Domecq, Dufour Main, Seugnet, Thirion, Pouget

DATE

de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Etaient représentés : MM. Cousinet, (Thirion) Métadier (Dufour) Simon (Veysière)

Absents : MM. Cousinet, Métadier, Simon, Moulinas, Guillaud Reutin, Jacquet, Brotreau.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Sont désignés :

Membre titulaire : M. Rochedereux

Membre suppléant : M. Seugnet.



VU

La Rochelle, le 2 FEV 1948

Pour le PRÉFET,

Le Chef de Division Délégué



Fait et délibéré à **ROYAN**  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. **les membres présents.**

Si le vote a eu lieu au  
scrutin public, établir à la  
suite la désignation de leur  
vote. (Art. 51 de la loi du  
5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la  
cause qui les a empêché de  
signer (Art. 57 de la loi  
municipale).

Pour extrait conforme :

Le Maire,



*M. [Signature]*